

Championnat Départemental Tir en salle

15 janvier 2012



Qualificatif pour le championnat de France

La compagnie des Archers de l'ASAL Lorient a le plaisir de vous inviter à participer au championnat départemental de tir à l'arc en salle qu'elle organise le dimanche 15 janvier 2012 au palais des sports de Lorient (salle de Kervaric Xavier Le Louarne - plan d'accès joint).

PROGRAMME :

Ouverture du Greffe :	8h15
Inspection du Matériel :	9h00
Entraînement :	20 à 45 minutes
Début des Tirs :	9h45 – Qualifications
Début des Tirs :	14h00 – Finales
Remise des Prix :	18 h 00

Qualifications et Finales

TARIFS :

Adultes	10,00 €
Jeunes	8,00 €

ARBITRAGE :

Michel BAZARD et Joël GRISEL

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Tenue selon règlement en vigueur et **chaussures de sport obligatoires** (parquet)

Licence, certificat médical et passeport exigés au greffe

Qualifications sur :

Blason de 60 cm pour benjamins, minimes arcs classiques et benjamins, minimes et cadets Arcs Nus, et minimes arcs à poulies.

Blason de 40 cm pour les arcs nu juniors, seniors, vétérans et super vétérans.

Blason trispots de 40 cm pour les autres catégories

Buvette, sandwiches et friandises sur place.

Championnat réservé aux compétiteurs ayant participé à 3 concours au moins dans la saison.

L'inscription éventuelle de compétiteurs n'ayant participé qu'à 2 concours ne sera acceptée qu'en fonction des places disponibles.

RECOMPENSES :

Aux 3 premiers de chaque catégorie (F.F.T.A.)

Aux meilleures équipes

INSCRIPTIONS :

ATTENTION : Les archers n'apparaissant pas au classement FFTA, ne seront pas prioritaires au cas où le manque de place est avéré. Pensez à joindre votre règlement à l'inscription.

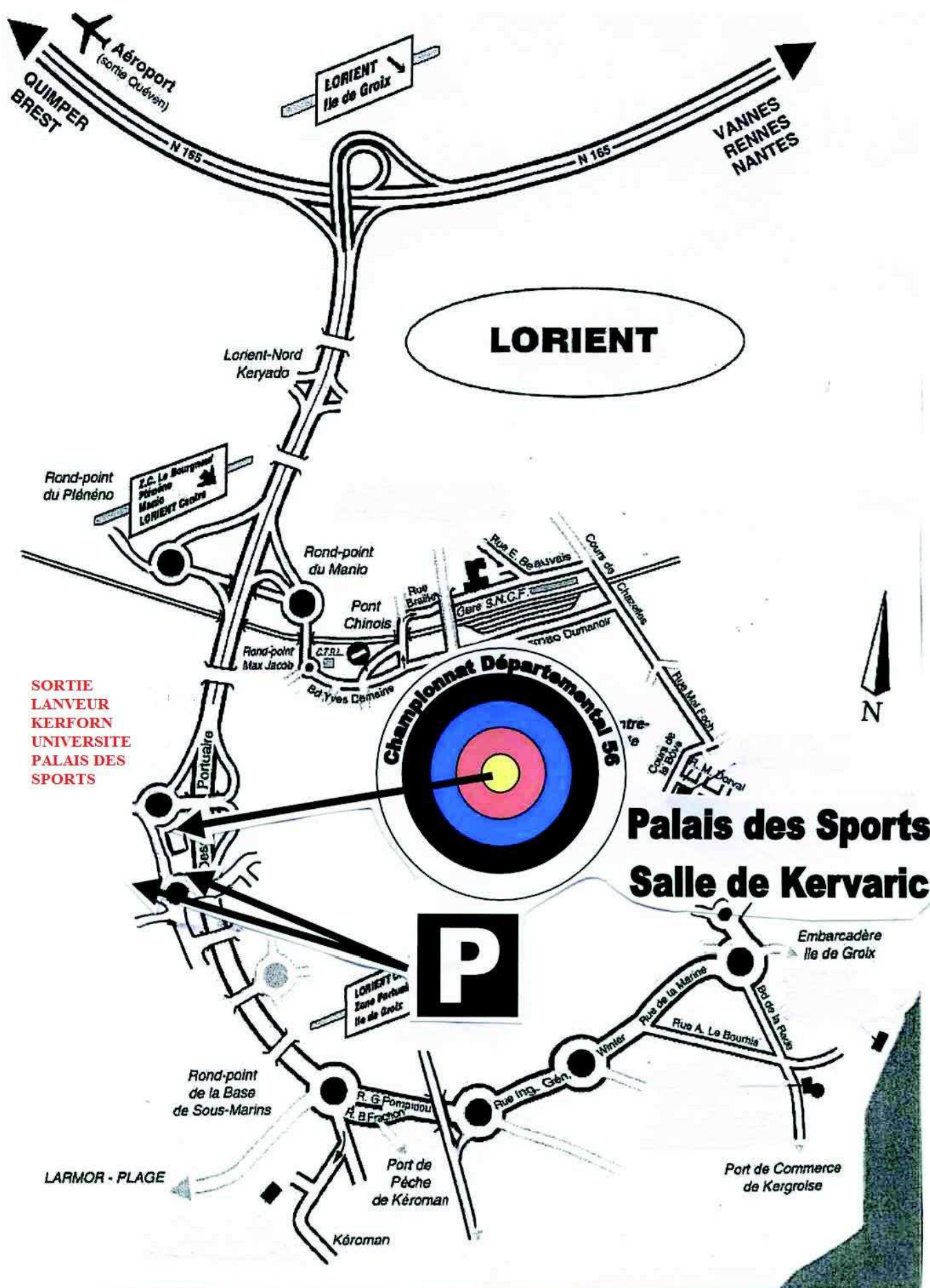
A retourner impérativement avant le 08 janvier 2012 à l'ordre de l'ASAL Lorient à :

A.S.A.L Tir à l'arc Frédéric THEROND 58 rue DU GUESCLIN 56100 LORIENT

Tel : 02-97-64-16-12

Port. : 06-43-13-85-52

asal.tiralarc@free.fr



**PALAIS DES SPORTS
RUE ALFRED DREYFUS
COORDONNEES GPS
47° 44' 50.70" N 3° 23' 16.65" O**